

Économie bleue

Suivant les décisions du 33^{ème} Conseil des ministres, le Secrétariat général de la COI a accéléré la mise en œuvre d'actions régionales en faveur du développement de l'économie bleue, ainsi que la promotion de l'économie circulaire. Dans ce cadre, le Secrétariat général a bénéficié du concours de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) pour la préparation du Plan d'Action Régional sur l'Economie Bleue – PAREB. Dans le même temps, le Secrétariat a également mis en œuvre des actions en faveur des AIODIS (Etats insulaires en développement de l'Afrique et de l'océan Indien) dans le cadre du projet SWIOFish2 financé par la Banque mondiale.

COI-UNECA : Plan d'Action Régional sur l'Economie Bleue - PAREB

La COI, avec le soutien de l'UNECA, a mobilisé une expertise pour l'élaboration d'un projet de plan d'action régional sur l'économie bleue. **Trois grands principes** sous-tendent la mise en œuvre de l'EB : l'économie circulaire ; la bonne gouvernance et la durabilité environnementale et sociale.

Les défis auxquels font face les Etats insulaires d'Afrique pour la mise en œuvre de l'EB sont à la fois stratégiques et techniques. Ces défis sont transversaux à tous les secteurs et composantes de l'EB, et à tous les pays de l'océan Indien et incluent principalement une structuration insuffisante de la mise en œuvre de l'EB, l'absence de connaissances du potentiel, l'absence de comptabilité des activités et composantes d'EB, la trop faible création de valeur ajoutée, le déficit nutritionnel et l'absence d'approche intégrée et prospective des écosystèmes marins et d'outils de gestion spatio-temporelle.

Le PAREB se structure ainsi en 3 axes d'intervention. Le premier, à l'échelle nationale, afin de structurer la mise en œuvre de l'EB ; le deuxième et le troisième, à l'échelle de la région, afin de concevoir et développer de concert des initiatives régionales fédératrices et mettre en œuvre des actions clés de coopération et d'intégration régionale. Les trois axes d'intervention du PAREB proposés sont :

1. **Structuration de l'EB dans les États membres de la COI** : La structuration se fait autour de 5 piliers qui constituent les champs d'application de l'EB :
 - *La connaissance du potentiel et des contraintes ;*
 - *La coordination en tant qu'élément structurant fondamental de la mise en œuvre de l'EB ;*
 - *L'expertise et les outils requis ;*
 - *La communication (visibilité, sensibilisation et dissémination) ; et*
 - *Le financement.*
2. **Mise en œuvre de quatre initiatives régionales fédératrices** : Celles-ci concourent toutes à remettre l'environnement au centre du modèle de développement de l'EB. Elles sont par nature trans-sectorielles et requièrent un investissement collectif conséquent dans les secteurs suivants :
 - *Côtes et océan sans pollution et plastique*
 - *Bilan carbone positif*
 - *Santé écologique et bien-être humain*
 - *Explorations des énergies bleues*
3. **Renforcement de la coopération et de l'intégration régionale** : Focalisé sur 3 actions visant au renforcement de la coopération et de l'intégration régionale pour :
 - *La recherche et la formation conjointe*

- *Le développement des échanges intra régionaux par voie maritime*
- *La conception d'une charte régionale du tourisme bleu dans le cadre de l'Association des îles Vanille*

Le plan d'action régional sur l'économie bleue permettra à la COI de solliciter les partenaires au développement autour d'actions ciblées et convenues par les Etats membres.

AIODIS : économie circulaire et économie bleue, appui à la coordination entre les États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien

Les activités du projet avaient démarré avec une réunion en août 2018, aux Seychelles et avait permis d'identifier la promotion de l'économie circulaire comme un moyen de développer une économie bleue par les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien (Cap Vert, Guinée Bissau, São Tomé et Príncipe, Comores, Maurice, Madagascar, Maldives et Seychelles) ainsi qu'à La France/Réunion.

Promotion de l'économie circulaire

La première édition du Blue Champion Award dont la finale s'est tenue en marge du Forum régional sur l'économie circulaire tenu du 9 au 11 décembre 2019 à Maurice. Ce forum a permis de faire le point sur les politiques et actions régionales, de prendre connaissance et de débattre des bonnes pratiques existantes dans les îles, notamment celles portées par des acteurs privés ou de la société civile. Une seconde édition du Forum devrait être organisée en partenariat avec le système des Nations Unies et le secteur privé.

Trois études sur la pollution marine des plastiques et l'économie circulaire ont finalement démarré en août 2020 sur les sujets suivants :

1. Promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans l'économie circulaire. Mise en place de cadres nationaux et régionaux pour l'émergence d'entreprises et de projets innovants afin de promouvoir l'économie circulaire et de réduire la pollution marine.
2. Préparation d'une stratégie de sensibilisation et d'un plan de communication pour la réduction de l'utilisation des plastiques afin de promouvoir l'économie circulaire et de lutter contre la pollution marine.
3. Droits de propriété intellectuelle et innovation dans l'économie circulaire. Évaluation des questions nationales et régionales relatives aux droits de propriété intellectuelle liés aux projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire.

La pandémie de Covid-19 a constitué une contrainte majeure pour une implication effective des parties prenantes et les travaux de ces consultances. Après consultation avec la Banque Mondiale, il a été agréé de prendre l'appui des services de consultances locaux pour faciliter la collecte des données et l'engagement des parties prenantes sur les trois études. Les études devraient être achevées fin 2020.

Etant donné le lien fort, les experts des études précitées ont été mis en relation avec ceux qui formulent le projet « ExpLOI », prévu sous financement de l'AFD et de FFEM, dans la mesure où la composante AIODIS de SWIOFISH2 participe de la mise en œuvre de la stratégie régionale de gestion et réduction des déchets.

Proposition de décision

Le Comité des OPL, conscient de l'importance du PAREB et des initiatives AIODIS pour l'émergence de nouveau modèle de développement économique durable :

- a) Renvoie au prochain Conseil des ministres l'approbation du Plan d'action régional de l'économie bleue (PAREB) ;**
- b) Exprime son appréciation pour l'effort du Secrétariat général pour une mise en œuvre des actions de la composante AIODIS du projet SWIOFish2 malgré la Covid-19 ;**
- c) S'engage à soutenir activement le Secrétariat général dans la mobilisation des parties prenantes pour la poursuite et la conclusion des études pour la formulation de cadres nationaux pour la promotion de l'économie circulaire, de plaidoyer, de sensibilisation ainsi que la mise en place d'un système de suivi pour l'application des recommandations issues de ces études qui serviront à alimenter le projet ExPLOI ;**
- d) Fait appel aux partenaires de développement pour un soutien en vue de la mise en œuvre effective du PAREB en complément du plan régional de gestion et réduction des déchets dans les pays membres, entre autres, dans le cadre du projet ExPLOI ainsi que les recommandations des études précitées.**